https://affairesjuridiques.aphp.fr/textes/arrete-du-23-mars-2009-modifiant-larrete-du-30-janvier-2008-modifie-fixant-le-coefficient-de-transition-initial-de-lassistance-publique-hopitaux-de-paris/
Arrêté du 23 mars 2009 modifiant l’arrêté du 30 janvier 2008 modifié fixant le coefficient de transition initial de l’Assistance publique - hôpitaux de Paris
23/03/2009
Le coefficient de transition de l’établissement « Assistance publique - hôpitaux de Paris » est fixé, à compter du 1er mars 2009, à 1,0329.